<u>Déclaration gouvernementale lue par le Premier ministre Wilfried Martens</u> à la Chambre le 20 mai 1980 et au Sénat le 20 mai 1980

Mesdames, Messieurs, c'est à un moment particulièrement difficile de l'histoire de notre pays que le Gouvernement se présente devant vous. Nous devons faire face à la fois à une crise de confiance entre les Communautés et les Régions et à une crise économique qui se prolonge. Sur le plan international aussi les motifs de préoccupation ne manquent pas.

Le Gouvernement ne sous-estime pas l'ampleur des difficultés auxquelles notre pays est confronté. Mais il est décidé à agir rapidement, avec cohésion et détermination, pour rétablir la confiance et remplir sa double tâche prioritaire : réformer les institutions et répondre aux grands défis de l'heure : création d'emplois, sauvegarde des acquis de la Sécurité sociale, redressement de l'économie, maîtrise des finances publiques.

En ce qui concerne la réforme de l'Etat, les négociations qui ont présidé à la formation du Gouvernement, ont fait apparaître rapidement qu'un large consensus existe entre les partis gouvernementaux sur les nouvelles structures politiques des Communautés flamande, francophone et germanophone ainsi que de la Région wallonne. En revanche, d'importantes divergences subsistent en ce qui concerne la solution de l'ensemble de la problématique bruxelloise. Il faut dès lors poursuivre la discussion. Un examen plus approfondi de ces problèmes est indispensable.

Les partis de la majorité ont cependant convenu de créer immédiatement les nouvelles institutions. Ils le font dans la conviction qu'ainsi un nouveau climat de confiance s'établira qui facilitera la solution des problèmes bruxellois dans une étape ultérieure. En attendant, les règlements existants pour Bruxelles seront maintenus à tous les niveaux.

Cela n'implique nullement l'immobilisme. Au contraire, l'Exécutif de la région bruxelloise poursuivra son action au sein du Gouvernement. Le ministère de la Région bruxelloise sera réalisé en même temps que les autres nouveaux ministères. Les parastataux concernés seront eux aussi restructurés ou créés, l'accord de Gouvernement en assurant une gestion en commun par les deux communautés vivant à Bruxelles. En plus, le Gouvernement s'efforcera de proposer le plus rapidement possible au Parlement une solution pour l'ensemble des problèmes bruxellois. Cette solution devra en tout cas être réalisée avant les élections communales de 1982. Entretemps, le Gouvernement rejettera, avec l'appui des partis de la majorité, toute initiative visant à modifier le règlement existant avant qu'une solution globale pour Bruxelles ne soit intervenue.

Etant donné que le présent Parlement est constituant et qu'un large consensus existe sur les structures politiques, l'accord de Gouvernement opte pour la réalisation d'une réforme définitive des institutions. Le Gouvernement fera immédiatement des propositions à la Chambre et au Sénat, visant à revoir une dizaine d'articles de la Constitution, afin de créer le cadre constitutionnel pour la réforme envisagée. Celle-ci a pour but d'accorder aux entités régionales et communautaires une large autonomie pour les matières culturelles, personnalisables et régionales. Ces matières seront réglées par des conseils et des Exécutifs autonomes ; le système de financement prévoit également cette autonomie sur le plan financier, sans porter préjudice à la solidarité indispensable .

Cette semaine encore, le Gouvernement déposera au Sénat des propositions concernant la révision d'articles de la Constitution, ainsi que deux projets de loi dont le contenu est repris schématiquement à l'annexe à l'accord de Gouvernement. Dans le respect des prérogatives du

Parlement, le Gouvernement souhaite expressément que ces deux projets soient votés avant les vacances parlementaires. En effet, le Gouvernement est convaincu que la réalisation rapide des nouvelles structures peut constituer un facteur important de rétablissement de la confiance entre les communautés de notre pays.

Une procédure rapide ne signifie pas pour autant un travail législatif mal réalisé ou fait à la hâte. En effet, il convient de tenir compte du fait que la plupart des éléments contenus dans la réforme envisagée ont fait l'objet, ces trois dernières années, non seulement d'avis circonstanciés du Conseil d'Etat mais également de débats parlementaires approfondis. Il sera dès lors possible de mettre en place à court terme une réforme importante.

Dans un stade ultérieur, le Gouvernement déposera également des propositions de révision de la Constitution et des projets de loi visant à réformer le Sénat. Au préalable, la répartition des compétences entre la Chambre et le Sénat devra cependant faire l'objet d'une discussion fondamentale au Parlement. Dans le cadre de cette réforme, il conviendra également de garantir la stabilité du Parlement et du Gouvernement. Ce problème aussi sera soumis à un examen approfondi au sein du Gouvernement et du Parlement afin d'élaborer des solutions adéquates.

La réforme des institutions pour la Communauté germanophone fera l'objet d'un projet distinct.

Sur le plan économique et social, la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage constituent la préoccupation prioritaire du Gouvernement. C'est dans ce cadre que le combat contre l'inflation prend toute sa signification, qu'il faut comprendre le soucis de rétablir un climat d'investissement favorable, d'améliorer la capacité concurrentielle des entreprises, de maintenir un climat social sain et de restructurer l'appareil de production.

Une politique économique générale axée sur la création d'emplois durables ne pourra à elle seule apporter, à court terme, une solution définitive au problème du chômage. C'est pourquoi la politique spécifique de l'emploi devra être poursuivie et développée. La politique de l'emploi constitue d'ailleurs un des domaines les plus importants à soumettre à la concertation sociale à laquelle le Gouvernement attache un grand prix et qui doit être reprise incessamment.

Par ailleurs, un important effort sera mené afin de rétablir progressivement l'équilibre de notre balance de paiements et d'assurer ainsi le maintien de la parité du franc belge, ce qui constitue un objectif essentiel du Gouvernement. Cet effort suppose une réduction de la facture énergétique, une réorientation des dépenses intérieures, un meilleur équilibre de notre balance des services, une amélioration de nos performances à l'exportation et la maîtrise des finances publiques.

La politique budgétaire et l'assainissement des finances publiques qu'elle comporte requiert un objectif s'étendant sur plusieurs années. Celui-ci consiste à réduire progressivement le déficit budgétaire courant afin de freiner ainsi d'une manière drastique l'augmentation de la dette publique, de réduire l'importance du recours des pouvoirs publics au marché des capitaux et de comprimer les taux d'intérêts élevés.

Pour 1980, il importe à tout prix que les prévisions budgétaires originales, à savoir un déficit de 82 milliards sur les dépenses courantes et un solde net à financer de 230 milliards, ne soient pas dépassées. Pour 1981, l'objectif est de diminuer le solde net à financer de l'ensemble des pouvoirs publics en pourcentage du PNB de un point par rapport au pourcentage de 1980.

Sur le plan fiscal, le Gouvernement a décidé d'octroyer certaines réductions d'impôts aux entreprises et aux personnes physiques. En ce qui concerne les entreprises, il est notamment prévu que la TVA de 5 % sur les investissements sera supprimée à partir du 1er juillet 1980 en vue de contribuer à la relance de l'économie. Pour les personnes physiques, l'on augmentera dès l'année d'imposition 1980, le décumul pour les ménages à deux revenus, l'abattement pour les ménages à un seul revenu et les réductions d'impôt pour charges familiales.

Dans l'attente d'une réforme fondamentale du code des impôts sur les revenus, le principe de la taxation distincte des revenus professionnels des époux sera inscrit ainsi que sa réalisation programmée. En outre, il y sera prévu que pour les ménages à un revenu, chaque époux sera imposé séparément. Chaque année la loi ou un arrêté royal délibéré en conseil prévoira dans quel rapport du revenu cela se fera.

A partir de 1981, une adaptation fondamentale de l'impôt des personnes physiques sera appliquée, adaptation qui visera une diminution en plusieurs étapes et une répartition plus équitable de la charge fiscale, compte tenu de la situation spécifique des ménages à deux revenus, des ménages à un revenu, du nombre d'enfants du ménage. Les conséquences fiscales de la péréquation cadastrale seront adaptées sur certains points.

Cet ensemble de mesures n'est possible que par la création d'une marge rendue disponible au moyen d'une lutte plus intense contre la fraude fiscale, d'économies supplémentaires et de glissements internes des impôts directs aux impôts indirects.

Le Gouvernement insiste pour que les réductions d'impôts et les autres mesures destinées à atteindre les objectifs budgétaires, ainsi que les réformes de structures prévues, soient approuvées avant les vacances parlementaires.

La politique sociale du Gouvernement visera en premier lieu l'amélioration du sort des moins favorisés de notre société. Un crédit de 2 milliards 300 millions y sera consacré à partir du 1er janvier 1980. La législation assurant la liaison des prestations sociales au bien-être sera appliquée. En outre, un crédit d'un milliard sera consacré à l'amélioration des pensions. Le maintien du système d'indexation des rémunérations et des prestations sociales sur l'indice des prix à la consommation est confirmé.

Le Gouvernement formulera à court terme des propositions concernant la réforme fondamentale de la Sécurité sociale et, après concertation avec les interlocuteurs sociaux, déposera un projet de loi-cadre au Parlement. Cette réforme portera notamment sur l'harmonisation des secteurs existants, sur une redistribution socialement plus équitable des revenus et sur la simplification des institutions et des procédures administratives. Le Gouvernement recherchera les solutions nécessaires pour résorber progressivement l'ensemble de l'endettement du passé des systèmes de Sécurité sociale.

Par ailleurs, conformément à l'accord de Gouvernement, une véritable politique industrielle de reconversion et de rénovation sera mise en oeuvre. Notre industrie devra retrouver sa force de pénétration sur les marchés extérieurs, principalement par l'offre de produits nouveaux. A cette fin, un grand effort en matière de recherche scientifique et de promotion du commerce extérieur s'impose et nos actions dans ce sens devront être intensifiées.

Dans les circonstances actuelles, plus que jamais, les PME doivent jouer le rôle important qui leur revient en raison de la souplesse et du dynamisme dont elles font preuve. La politique de valorisation de leurs atouts sera amplifiée.

D'autres secteurs de l'économie, particulièrement l'agriculture et l'horticulture, offrent également, outre leur contribution importante à la qualité de la vie et de l'environnement, des potentialités d'emplois qu'il faut mettre à profit. Le Gouvernement ne ménagera aucun effort, tant au niveau de la communauté européenne qu'au niveau national, pour défendre les intérêts de ces secteurs.

Etant donné que cette grande tâche de rénovation économique ne peut être menée à bonne fin sans les efforts et la collaboration de tous, l'action en vue de démocratiser l'économie dans tous ses rouages sera poursuivie avec vigueur. A cet égard, le Gouvernement attache une grande importance aux réformes de structure dans les secteurs économique et financier non seulement en tant que moyen de mise en oeuvre de sa politique économique, mais également en vue d'une plus grande transparence de la gestion des entreprises et de la démocratisation de l'économie.

La politique économique, dont les grandes lignes viennent d'être tracées, vise à rétablir les conditions d'une nouvelle croissance économique et d'un partage plus équitable de ses fruits. Parallèlement, le Gouvernement poursuivra ses efforts en vue d'assurer à chaque citoyen la possibilité de s'épanouir comme personne et comme membre de la société. C'est là le fondement de sa politique de bien-être.

Cela doit permettre de rencontrer autant que possible les besoins spécifiques de la population. C'est également la raison pour laquelle, une partie importante de la politique de bien-être relève de la compétence régionale ou communautaire. C'est pourquoi l'accord de Gouvernement reprend les lignes directrices de la politique à mener par les Exécutifs des Communautés francophone et flamande, et des Régions wallonne et bruxelloise. Dans les matières autonomes, apparaissent clairement les aspects différents de la politique régionale et communautaire.

Au moment où tous les partis qui furent à la base du pacte scolaire de 1958 formeront la majorité gouvernementale, le Gouvernement mettra tout en oeuvre pour renforcer la collaboration constructive de toutes les tendances dans la politique de l'enseignement. A cet effet, il est indispensable de mettre enfin à exécution les engagements pris en 1973 et 1975. Le Gouvernement prendra immédiatement les initiatives nécessaires à cet égard et il lance un appel urgent à la Commission du Pacte scolaire pour qu'avant fin juillet un certain nombre de dossiers prioritaires aient été examinés.

En outre, le Gouvernement prendra, en concertation avec les parties concernées, des mesures pour préserver l'emploi et pour améliorer l'accompagnement pédagogique. Afin de ne pas perturber la reprise de la prochaine année scolaire, le Gouvernement fera diligence pour assurer l'exécution de ces mesures. A partir de l'année scolaire 1981-1982, la protection optimale de l'emploi devra toutefois s'effectuer dans le cadre de la rationalisation des divers niveaux d'enseignement.

Dans le domaine des relations extérieures, trois problèmes prioritaires retiendront en particulier l'attention du Gouvernement : la construction européenne ; la détente et la défense ; les relations Nord-Sud.

La construction européenne est en crise. Depuis un an, l'attention des chefs de Gouvernement réunis au sein du Conseil européen est consacrée presque exclusivement à la recherche d'une solution au problème de la contribution britannique au budget. Des discussions prolongées au niveau le plus élevé n'ont abouti qu'à des désaccords répétés. Dans cette

atmosphère d'irritation et d'énervement, des menaces sont formulées implicitement et les principes fondamentaux de la communauté remis en question.

La Belgique, qui a depuis l'origine joué un rôle dynamique dans les affaires européennes, ne se prêtera à aucune politique qui aurait pour effet de bloquer la communauté dans son action quotidienne ou de remettre en cause les bases de son développement futur. Qu'il s'agisse du budget, de la politique agricole ou du rôle des institutions, la Belgique poursuivra, comme elle l'a toujours fait, la recherche de solutions permettant de ménager les intérêts légitimes de la communauté européenne et de ses membres.

Mais, à la limite, notre pays se retrouvera toujours du côté de la consolidation et du progrès de la construction européenne. Dans un monde où les crises économiques et politiques se succèdent, les pays européens n'ont pas d'autre choix. Ils doivent poursuivre sans relâche leur intégration économique et leur coopération politique.

Mais, l'Europe n'est pas seule à être en crise. Les événements des derniers mois ont sérieusement mis la détente en péril. Dans ce climat de nouvelle tension internationale, on doit éviter d'affaiblir la cohésion de l'alliance qui est, et doit rester, le fondement de notre sécurité. A cette fin, le Gouvernement respectera ses engagements vis-à-vis de l'OTAN. Il s'efforcera de consolider la crédibilité de cette défense et de l'alliance, conditions indispensables d'une politique de détente conforme à l'intérêt de tous les peuples.

Il s'efforcera aussi de dégager, chaque fois que la possibilité se présente, les éléments d'une meilleure entente entre les peuples de l'Est, et l'Ouest de l'Europe. C'est pourquoi, dans le cadre de la position belge, telle qu'elle a été exposée par le Premier ministre, le 12 décembre 1979 à la Chambre des représentants, en ce qui concerne le problème des missiles sur le territoire belge et tenant compte de la situation internationale, le Gouvernement doit poursuivre les initiatives et les contacts qui ont été décidés à cette date et examiner dans quelle mesure et quand les conditions mises seront réalisées, afin de prendre sa décision sur la base de ces éléments. Le Parlement sera mis en mesure de jouer le rôle qui lui revient.

Enfin, notre pays ne saurait se désintéresser du grand débat sur l'avenir des relations entre pays développés et pays en développement, la grande question de cette fin de siècle. Notre action, coordonnée avec nos partenaires européens doit offrir aux pays du Tiers-Monde la perspective de relations plus équitables et plus équilibrées, dans un esprit de solidarité et de dignité humaine.

Les temps présents sont difficiles et ce n'est pas une simple assertion. Chaque membre de cette assemblée n'est pas sans savoir que des décisions importantes doivent être prises. Elles détermineront notre vie de demain, notre bien-être et notre prospérité.

En premier lieu, il y a les décisions que nous avons à prendre en matière de réforme de l'Etat. Notre pays doit se libérer des tensions paralysantes entre les Communautés.

En outre, notre cadre de vie se transforme radicalement. L'économie mondiale et surtout la civilisation industrielle moderne subissent des secousses impressionnantes. Il est illusoire de croire que nous pourrons les surmonter facilement. Ce que nous vivons actuellement exigera une longue période d'adaptation. Le pessimisme ne permet pas à l'homme d'agir utilement, un optimisme inconsidéré n'est pas de mise. Pour l'heure, nous avons à choisir. Seul un réalisme honnête et intelligent peut nous le permettre. Nous devons donner des réponses concrètes aux questions que nous posent les gens de notre pays ainsi qu'au sentiment de crainte qu'ils éprouvent face à la crise économique.

Le Gouvernement veut agir dans cet esprit conformément aux options politiques qu'il vous soumet et sur lesquelles il demande la confiance du Sénat.			